

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI – Monsieur Joseph BROCHET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Monsieur El Abbès SEBBAR- Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN- Madame Catherine MARCY.

Étaient absents/excusés : Madame Delphine CHARIER - Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Vivien JULHES (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Frédérique MORANGE (pouvoir à Mme MARCY)

Secrétaire de séance : Monsieur El Abbès SEBBAR

| | |
|---|------------------|
| Dates de convocation : | 16 décembre 2024 |
| Nombre de membres en exercice : | 17 |
| Nombre de membres présents ou ayant donné procuration : | 16 |
| Nombre de votants : | 16 |
| Nombre d'absent : | 1 |
| Pour : | 16 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

N°13 : FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS DU CCAS (HORS SAD ET SSIAD)

Lors du conseil d'administration du 04 octobre 2024, il avait été débattu du remboursement des frais de déplacement des agents du service Projet Initiative Jeune (PIJ).

Dans la continuité de la délibération adoptée et conformément aux engagements pris, le CCAS de La Rochelle a présenté lors du comité social territorial du 03 décembre 2024 un guide de procédure lié aux frais de déplacement des agents du CCAS (hors SAD et SSIAD) pour avis.

C'est ce même règlement qui vous est présenté ce jour pour délibération. Ce document permet d'accompagner les agents dans leur demande de prise en charge de déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions. Il règle et indique les conditions de remboursement, ou d'avance, de frais de repas, d'hébergement et de frais de transport

Il est la transposition pour le CCAS du guide de procédure lié aux frais de déplacement déjà pris par la Ville de La Rochelle et la communauté d'agglomération.

Il est proposé au Conseil d'administration :

1. De prendre connaissance du guide de procédure
2. D'entériner ce guide de procédure

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Président du CCAS

Jean-François FOUNTAINE